

Quand la peur, les emplois du temps et la médiocrité administrative salissent l'autorité des personnels !

CP Varennes-le-Grand

Le 14 janvier 2024.

Ce dimanche 12 janvier 2024, le gradé hébergement décide de procéder à la fouille intégrale d'un détenu du centre de détention et de sa cellule puisque les investigations des agents laissent à penser que l'individu est fort bien équipé...

Son profil : un meneur bien identifié (dont on ne sait plus quoi faire) et surtout bien connu pour sa faculté à trafiquer au sein de la détention (téléphone, drogue...) et même à « pondre » lors des fouilles à corps des morceaux de substance illicite. **Sujet d'actualité à l'heure où tous les médias font état du trafic au sein des prisons et que le personnel se bat quotidiennement contre ce fléau !**

L'individu refusera catégoriquement de se soumettre à la fouille à corps ce qui entraînera de manière légitime sa mise en prévention au quartier disciplinaire. Lors de sa fouille intégrale, les agents lui confisqueront de la résine de cannabis dissimulée dans son caleçon.

Du travail propre gâché dans un premier temps par la médiocrité administrative de l'officier de permanence qui fera preuve d'une grande suffisance en omettant d'effectuer la procédure disciplinaire (partir à l'heure étant sûrement bien plus important !). La situation aurait pu être rattrapée dans les délais mais cela aurait été trop facile !

Le lendemain, **la Direction lève la mise en prévention** prétextant un acte pas forcément justifié puisque le détenu a finalement obtempéré (lors de sa fouille au QID) et parce que notre camarade gradé a écrit dans son CRP qu'il a privilégié le dialogue pour arriver à ses fins pour éviter un affrontement.

Incompréhension totale lorsque nous apprenons que le détenu passera en commission de discipline le mercredi pour...un refus d'obtempérer à la fouille ! **Alors pourquoi lever la mise en prévention et piétiner de la sorte le travail accompli ?!**

En grattant un peu, on se demande même si cette décision n'a pas été dictée par des impératifs d'emploi du temps puisque l'établissement est régulièrement vidé d'encadrants ces temps-ci.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice de Varennes-le-Grand il n'y a pas d'ambiguïtés ! Un refus de se soumettre à une mesure de sécurité (faute du second degré) justifiait un placement au QD de la personne détenue assortie d'éloges au gradé et à ses agents pour avoir :

- **Gérer l'incident sans utilisation de la force et confisquer la résine de cannabis lors de la fouille à corps.**
- **Trouver lors de la fouille de cellule un morceau de 54 grammes de résine + un smartphone + un chargeur.**

C'est sûr que vu d'un confortable et moelleux fauteuil de Directeur, loin de la coursière, les gestes les plus simples peuvent être interprétés de la façon qu'on veut les voir alors peut-être faudrait-il à l'occasion venir emprunter les couloirs de la détention pour connaître les conditions de travail des agents ?! Et un appel le jour même au gradé concerné n'aurait pas été non plus de trop !

L'autorité de vos personnels et la bonne santé de l'établissement sont le fait d'un travail de longue date qui a besoin d'être entretenu à travers un soutien inconditionnel. Oubliez vos expériences passées...ici ce sont encore les pénitenciers qui tiennent la boutique !

Peut-être devriez-vous mettre plus d'énergie à remettre au travail certains fantômes au grades en or qui errent comme des âmes en peines ou d'autres dont on a oublié le visage du fait de leurs longues absences car si on fait les calculs, les problèmes récurrents qu'on rencontre ces derniers temps émanent surtout d'un flagrant manque d'encadrants à tous les niveaux !

Romain BERNIER / Marina VANTHIER / David DELON / Benoît DANJEAN

Pour le bureau local **UFAP-UNSa Justice** de Varennes-le-Grand